

Interpellation de Mme Francken : Favoriser les déplacements piétons ?

Mme Francken estime qu'il est opportun de favoriser les chemins accessibles aux piétons afin de réduire la pression automobile.

Les nombreuses interventions du groupe Ecolo en faveur de la mobilité douce n'ont guère été suivies d'effet de la part de la majorité.

Les chemins piétons sont très nombreux à Uccle, mais malheureusement très mal indiqués. C'est notamment le cas du chemin qui longe le moulin du Nekkersgat et aboutit à la rue Edouard Michiels.

Comment les personnes peuvent-elles savoir que ce chemin est public, très bien entretenu, et permet de se diriger rapidement vers la rue de Stalle en toute sécurité ?

Comment le Collège envisage-t-il de remédier à cette situation ?

Quels moyens de communication le Collège compte-t-il utiliser pour encourager les déplacements piétons sur le territoire communal ?

M. l'Echevin Biermann répond que les chemins vicinaux font partie du réseau viaire communal, au même titre que l'ensemble des voiries dites « ordinaires ». La logique suivie jusqu'à présent consistait à considérer que les voiries ordinaires, arpentées au quotidien, ne doivent pas faire l'objet d'une indication spécifique.

Cependant, l'expérience a montré que l'indication de l'issue d'un chemin par un fléchage adéquat incite les passants à l'emprunter une première fois.

Par conséquent, M. l'Echevin Biermann est favorable à l'installation d'une série de panneaux indicatifs sur des sentiers tels que le chemin du Nekkersgat ou le chemin Avijl. M. l'Echevin Biermann a également demandé au service de la Voirie d'étudier la possibilité d'intégrer sur les panneaux indicatifs, outre le nom du sentier considéré, un petit plan mentionnant où il débouche. Vu que l'ensemble de ces sentiers est pris en compte pour l'élaboration du Système d'information géographique (SIG) communal, cette tâche ne devrait pas s'avérer trop ardue pour le service de la Voirie.